

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

828 204 958 RCS Bourg-en-Bresse.

CTD GROUP.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1500000.00 EUR.

Adresse : 11, Rue de l'Industrie, Parc d'Activité Visionis, 01090 Guéreins.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE VF GROUP Société par actions simplifiée au capital de 1 413 163 euros Siège social : Parc d'Activité Visionis – Rue de l'Industrie, 01090 GUEREINS 914 378 328 RCS BOURG-EN-BRESSE ET CTD GROUP Société par actions simplifiée au capital de 1 500 000 euros Siège social : Parc d'Activité Visionis – Rue de l'Industrie, 01090 GUEREINS 828 204 958 RCS BOURG-EN-BRESSE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte signé électroniquement le 15/02/2023, -La société VF GROUP, Société par actions simplifiée au capital de 1 413 163 euros, ayant son siège social Parc d'Activité Visionis – Rue de l'Industrie, 01090 GUEREINS, immatriculée sous le numéro 914 378 328 RCS BOURG-EN-BRESSE, -La société CTD GROUP, Société par actions simplifiée au capital de 1 500 000 euros, ayant son siège social Parc d'Activité Visionis – Rue de l'Industrie, 01090 GUEREINS, immatriculé sous le numéro 828 204 958 RCS BOURG-EN-BRESSE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CTD GROUP par la société VF GROUP. La société CTD GROUP ferait apport à la société VF GROUP de la totalité de son actif, soit 6 508 272 €, à charge de la totalité de son passif, soit 2 420 661 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 4 087 611 €. La société VF GROUP détenant la totalité des 1 500 000 parts composant le capital social de la société CTD GROUP, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des parts de la société CTD GROUP détenues par la société VF GROUP un mali de fusion de 525 547,20 €. Prime de fusion : néant. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/09/2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par CTD GROUP depuis le 01/09/2022 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par VF GROUP. La société CTD GROUP sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce

compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, les projets de fusion ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de BOURG-EN-BRESSE le 20/02/2023. Pour avis.

